



Règlement du concours dessin « Passeport du cycliste » - GAL Burdinale Mehaigne -

1. Le concours est organisé par le GAL Burdinale Mehaigne, dont le siège social est établi à 4210 Burdinne, rue de la Burdinale, 6. Dans le cadre du présent projet, les courriers et demandes seront adressés au siège administratif place Faniel, 8 à 4520 Wanze.
2. Le concours s'inscrit dans le cadre du projet développement d'une mobilité vélo pour le pays Burdinale Mehaigne financé par la mesure LEADER du Plan wallon de Développement Rural (PwDR) 2014 – 2020.
3. Le présent concours est ouvert à toutes les écoles primaires du GAL (communes de Braives, Burdinne, Héron et Wanze). Il est réservé aux classes de 5^{ème} et 6^{ème} année primaires listées en annexe.
4. Le concours consiste en la réalisation d'un **dessin ayant pour thème « Je vais à vélo à l'école »** destiné à figurer sur le *passeport du cycliste*.
5. Le dessin sera réalisé sur fond blanc et en format A4.
6. Chaque école fait librement le choix en interne du dessin qui la représentera au concours.
7. Les dessins seront soumis à un jury, composé d'un membre du conseil d'administration du GAL, d'un membre du GRACQ (groupe de recherche et d'action des cyclistes au quotidien), d'un chargé de mission de mobilité du Réseau des GALs wallons, d'un conseiller en mobilité d'une des communes du GAL et d'un représentant de l'administration wallonne fonctionnelle.
8. Pour participer valablement au concours les dessins devront parvenir au GAL pour le **vendredi 23 novembre au plus tard à 17h**. Ils seront adressés par mail à velo@pays-burdinale-mehaigne.be.
9. L'école gagnante sera avertie au plus tard le 30 novembre 2018.
10. Coordonnées du gestionnaire du concours :
 - Gaël Stordeur
Chargé de mission mobilité vélo
085/23.05.25
velo@pays-burdinale-mehaigne.be
11. Prix du concours :
 - Tous les élèves des classes de 5^{ème} et de 6^{ème} années de l'école gagnante reçoivent un brassard fluo.
 - La classe ayant réalisé le dessin gagnant se verra offrir une journée extrascolaire sur un site du Pays Burdinale Mehaigne dans les dates des 24, 25, 27 ou 28 juin. Le **déplacement aller-retour de l'école au lieu de l'animation se fera à vélo sous l'encadrement du GAL**. Une lettre d'information aux parents concernant l'organisation de cette journée sera fournie à l'école gagnante.

12. En cas de litige résultant de l'exécution de la présente convention, une phase préliminaire de conciliation d'une période d'un mois aura lieu afin de trouver une solution à l'amiable.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les juridictions de l'arrondissement judiciaire de Huy seront seules compétentes

Annexe : liste des écoles du territoire du GAL Burdinale Mehaigne.

Nom de l'école	Adresse postale	
Ecole Communale de Moha	Rue Pierre Jacques 1	4520 Moha
Ecole communale Jean Bourgeois	Rue de la Résistance, 3	4520 Antheit
Ecole communale Wanze centre	Rue Delaude, 2	4520 Wanze
Ecole St Martin	Thier de Messe, 4	4520 Antheit
Ecole communale Couthuin centre	Place Communale, 1	4218 Couthuin
Ecole communale de Waret-l'Evêque	Chaussée de Wavre, 78	4217 Waret-l'Evêque
Ecole communale de Surlemez	Rue des Ecoles, 6	4218 Couthuin
Ecole de St François de Sales	Rue de Surlemez, 3	4218 Couthuin
Ecole communale de Fallais	Rue de Dreye, 13	4260 Fallais
Ecole communale de Braives	Place du Carcan, 2	4260 Braives
Ecole communale de Marneffe	Rue Lambert Daxhelet, 2	4210 Marneffe
Ecole communale de Burdinne	Rue de la Fontaine, 5	4210 Burdinne
Ecole communale de Bas-Oha	Rue Charles Bormans 24/2	4520 Bas-Oha
Ecole communale de Vinalmont	Rue Mottart Laloï , 4	4520 Vinalmont
Ecole de la Fédération Wallonie -Bruxelles	Rue des Ecoles 7	4260 Ciplet

Avec le soutien de la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.



Commune de Burdinne

